

PARQUETS D'INTERIEURS - garantie 10 ans

La dureté et la stabilité de BambooTouch® nous permettent de vous offrir une garantie de 10 ans pour nos parquets en usage domestique, et une garantie de 5 ans pour les usages en surfaces commerciales.

Les conditions de garantie qui suivent concernent tous les produits de la gamme de sols BambooTouch®. Ces conditions réunissent tous les droits que vous avez en accord avec les dispositions de la loi 23/2003 du 10 juillet concernant les garanties sur la vente de biens de consommation, ainsi que les garanties et droits supplémentaires offerts par BambooTouch® pour les éventuels défauts de fabrication.

En tout état de cause, notre garantie ne couvre que les défauts cachés propres à la marchandise et en aucun cas les défauts qui proviendraient de la pose ou de la manipulation du produit.

BambooTouch® est une marque enregistrée par Pi Import SA, qui, en tant qu'importateur, assume cette garantie.

Toute la gamme des sols BambooTouch® bénéficie de 10 ans de garantie en usage domestique, et de 5 ans de garantie pour les surfaces commerciales.

Cette garantie est soumise aux conditions suivantes :

- BambooTouch® doit être installé par un professionnel qui respecte les conseils de BambooTouch® pour l'entreposage et l'acclimatation des lames de parquet.
- L'installation de BambooTouch® doit respecter les paramètres d'humidité du sol et des alentours qui sont spécifiés dans toutes nos recommandations.
- Pi Import SA met à la disposition des distributeurs de BambooTouch® une documentation complète avec toutes les recommandations nécessaires pour une installation et un entretien correct du produit.
- Pi Import SA garantit l'acheteur contre les défauts inhérents aux produits, qui apparaîtraient à l'usage, tels que fissures ou déformations. La garantie ne couvre pas les vices apparents qui doivent être vérifiés et dénoncés dès la livraison. Par ailleurs, les différences de teinte ou de couleur sont inhérentes aux produits. Les variations à l'usage ne sont pas garanties. En outre, la garantie est strictement limitée aux défauts inhérents aux produits, à l'exclusion de tout dommage ou défaut relatif à la pose.
- Cette garantie n'assure pas une installation incorrecte. La méthode choisie est toujours sous la responsabilité de l'installateur.
- Les dommages provoqués par un entretien incorrect, par un mauvais usage du sol ou par manque de soins, par l'usage de produits d'entretien inadéquats, par des éraflures ou des marques laissées par des objets pointus ou des ustensiles tels que couteaux, griffes d'animaux, tournevis, etc.... ne rentrent pas dans cette garantie.
- Tout dommage ou détérioration devra être signalé au détaillant qui a vendu le produit, dans les 10 jours de son apparition, par écrit par lettre recommandée à la poste. Le consommateur devra ajouter à sa réclamation une copie de la facture d'achat et/ou de la facture de l'installateur professionnel.
- Pi Import SA enverra, sur le lieu où se trouve installé le produit, un expert indépendant qui effectuera l'expertise du produit défectueux.
Dans le cas où l'expert estimerait que la réclamation faite par le client est justifiée, BambooTouch® fournira sans frais le matériel nécessaire au remplacement, en puisant dans sa collection en vigueur au moment de la réclamation. Ce matériel de remplacement sera remis par le biais du détaillant qui aura effectué la vente.
Au cas où l'expert désigné débouterait la réclamation, exonérant la responsabilité de Pi Import SA, le client devra assumer seul les frais de l'expertise.